

FICHE PAYS

GUINEE



Procédure d'exportation en France

Documents à fournir au transitaire pour le dédouanement :

La liste de colisage avec le nombre de colis

Le certificat de don avec :

La valeur des marchandises

Le poids

Le volume

S'il s'agit d'un véhicule :

Une carte grise originale

Contact

Ambassade de Guinée en France

51 rue de la Faisanderie – 75016 PARIS

Tél. : 01 47 04 81 48**Banque Centrale de la République de Guinée**Bd du Commerce
Commune de Kaloum
Conakry - BP 692**Tél. : +224 41 26 51**

Fax : +224 41 48 98

Courriel : info@bcrg-guinee.org

Procédure de dédouanement

Si la valeur de la marchandise à importer est égale ou supérieure à 2000 \$US, une demande descriptive d'importation (DDI) doit être obtenue auprès du service compétent de la douane

Le commissionnaire dépose au Guichet son formulaire de DDI signé de l'importateur avec :

- La facture pro forma détaillée par le fournisseur
- La fiche d'immatriculation fiscale de l'importateur
- Le reçu de versement des frais d'ouverture

La DDI est établie par le chef de guichet.

Procédure de dédouanement :

Déposer une déclaration en détail accompagnée de tous les documents originaux obligatoires :

- Facture
- Demande Descriptive d'Importation
- Connaissance ou LTA
- Liste de colisage
- Etc...

Le chef du guichet Quittancement remet le bulletin de liquidation des droits et taxes au déclarant, pour règlement des droits et taxes.

Le déclarant règle les droits et taxes liquidés au guichet de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

Un vérificateur délivre le Bon à Enlever au déclarant.

Fiche proposée par



Mission Air
La logistique solidaire

Président

P. Lespect

Directeur

L. Keuchkerian

114 Avenue du Taillan Médoc
33320 Eysines (Gironde)**Tél. 05 56 28 84 50**

Fax : 05 56 28 72 66

contact@mission-air.com

www.mission-air.com

Articles prohibés